



Etude sur le revenu et les charges des parlementaires fédéraux

Prof. Pascal Sciarini, Prof. Frédéric Varone, Prof. Giovanni Ferro-Luzzi
(direction de l'étude)

Dr. Fabio Cappelletti, Vahan Garibian, Ismail Müller (collaborateurs)

Berne

23 mai 2017



Mandat

- **Objectifs**

- Revenu et volume du travail parlementaire
- Charges liées aux activités politiques directement liées au mandat parlementaire
- Comparaison avec les rémunérations dans le secteur privé

- **Périmètre de l'étude**

- Législature 2011-2015
- Conseillers nationaux et Conseillers aux Etats
- Analyses sur une base annuelle

- **Données**

- Services du parlement: données comptables et durée des séances
 - Enquête auprès des parlementaires (taux de réponse 52%)
- 


Principaux résultats

- **Coût du système d'indemnisation**
 - 37.5 millions par année: 29.5 (CN), 8 (CE)
 - Indemnités (48%), défraiements forfaitaires (45%), prévoyance (7%)
- **Revenu parlementaire**
 - = revenu direct (rémunérations – charges) + revenu indirect (défraiements forfaitaires non dépensés)
 - Revenu direct: fortes variations entre parlementaires (commissions)
 - Revenu indirect: très fortes variations selon l'engagement (ou non) d'un collaborateur
 - Revenu parlementaire avant impôts:

	Conseil national	Conseil des Etats
avec collaborateur	63'000.-	69'300.-
sans collaborateur	91'900.-	92'200.-



Principaux résultats

- **Volume du travail parlementaire**
 - = séances + préparation des séances
 - Séances: ~500 heures/année (identique pour CN et CE)
 - Préparation: 443 heures/année (CN), 500 heures/années (CE)
 - Total (~1000 heures/année) correspond à un taux d'activité de 50%
 - ! L'engagement ou non d'un collaborateur ne fait pas de différence
 - **Activités directement liées au mandat parlementaires**
 - = relations avec le public, les médias + activités de représentation
 - 720 heures/année (CN), 480 heures/année (CE)
 - **Volume de travail total**
 - 1754 heures/année (CN), 1431 heures/année (CE), soit un taux d'activité de 87% (CN) et 71% (CE)
- 

Principaux résultats

- **Salaire horaire effectif des parlementaires**

- = revenu parlementaire / heures de travail au sein des organes de l'Assemblée fédérale
- ! Pas directement comparable avec les rémunérations du privé
- Salaire horaire médian avant impôts:

	Conseil national	Conseil des Etats
avec collaborateur	65.-/heure	67.-/heure
sans collaborateur	93.-/heure	96.-/heure

- Fortes variations à l'intérieur de chaque catégorie → impossible de déterminer un salaire horaire unique qui caractériserait la fonction parlementaire fédérale



Comparaison du revenu parlementaire avec celui du secteur privé

- **Différences légales et pratiques entre les systèmes**
 - Détermination libre des salaires vs rémunérations fixées dans la loi
 - Caractère proportionnel ou non des cotisations versées dans le cadre de la prévoyance professionnelle
 - Revenu indirect – et non soumis à l'impôt – généré par les indemnités forfaitaires non dépensées





Comparaison des rémunérations des parlementaires avec le secteur privé

- **Ajustement du salaire horaire des parlementaires**
 - Participation de l'employeur au deuxième pilier
 - Prise en compte des indemnités forfaitaires non dépensées (revenu indirect) et de l'avantage fiscal qui en découle
 - Rémunération du temps de transport, vacances
 - **Salaire horaire ajusté**
 - Varie fortement entre les parlementaires et entre les conseils
 - Plus élevé que dans le privé (mais non prise en compte des activités directement liées au mandat parlementaire)
 - **Profession correspondante dans le privé**
 - Directeur d'une petite entreprise active dans le secteur informatique (code isco 11)
- 